

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE ET
EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE
TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^e CLASSE**

SESSION 2023

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 25 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes technicien principal territorial de 2^e classe, responsable de l'équipe technique du musée des Beaux-Arts de la commune de Techniville (100 000 habitants).

La mairie a pour projet de transformer le musée afin de l'ouvrir largement à tous les publics dans une vision générale d'inclusivité. Une exposition est prévue début 2024 autour de la valorisation de la collection de sculptures du Moyen Âge à la Renaissance et le maire souhaite que cette dernière soit exemplaire en matière d'inclusion.

Dans un premier temps, la directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur la notion d'inclusion appliquée à une exposition.

10 points

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour concevoir cette exposition.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « Inclusion et diversité » (extrait) - *Mediamus* - 15 décembre 2021 - 1 page
- Document 2 :** « Comment élargir l'éventail inclusif ? » (extrait) - *Cap'com* - 14 septembre 2021 - 1 page
- Document 3 :** « De l'accessibilité à l'inclusion : la conception universelle à l'épreuve des musées » (extrait) - *L'art de muser - Le magazine du Master Expographie Muséographie* - 4 janvier 2022 - 2 pages
- Document 4 :** « Pour une sortie culturelle accessible » (extraits) - *kulturinklusive.ch* - octobre 2019 - 4 pages
- Document 5 :** « Expositions et parcours de visite accessibles » (extraits) - *Ministère de la Culture et de la Communication* - 5 mars 2017 - 6 pages
- Document 6 :** « L'accessibilité universelle » (extrait) - *Ministère de la Culture* - Avril 2021 - 1 page
- Document 7 :** « Pour un spectacle vivant accessible à tous : des spectacles Relax » (extraits) - *culture.gouv.fr* - Consulté le 3 février 2023 - 2 pages
- Document 8 :** « À Rouen, une expo les yeux bandés pour voir l'art autrement » - Clotilde Costil - *handicap.fr* - 25 mars 2022 - 1 page
- Document 9 :** « Musée des Beaux-arts à Lyon : un visioguide en LSF » - E. Dal'Secco - *handicap.fr* - 5 février 2019 - 1 page
- Document 10 :** « À Lille, Expérience Goya, la première expo écolo et inclusive du Palais des Beaux-Arts » (extrait) - Amandine Vachez - *actu.fr* - 15 novembre 2021 - 1 page

Document 11 : « L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) » (extrait)
- *ecologie.gouv.fr* - Consulté le 5 janvier 2023 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

15 décembre 2021

Inclusion et diversité (extrait)

Mediamus s'engage pour la mue des musées en lieux de rencontre inclusifs : toutes les personnes intéressées par la culture doivent pouvoir accéder à une exposition sans obstacles et participer activement aux offres de médiation, quels que soient leur âge, leur origine ou leur éventuelle situation de handicap.

L'orientation-public constitue la clé d'un travail de médiation efficace et durable. Une telle orientation permet d'ouvrir le musée pour des publics divers et d'entrer en relation avec des publics jusque-là défavorisés, dont l'inclusion permet la participation culturelle. En médiation culturelle, une inclusion efficace et durable comprend notamment des offres adaptées aux besoins de publics spécifiques, des offres inclusives ouvertes à toutes et à tous, des approches qui mêlent les points de vue, une communication qui suit le principe des deux sens (accessible à la fois à la vue et à l'ouïe), des textes adaptés à différents publics. Elle présuppose aussi une équipe de médiation diverse et sensible aux discriminations.

Qu'entend-on par inclusion culturelle ?

L'inclusion culturelle, c'est pouvoir participer à la culture, que l'on vive ou non avec un handicap. C'est prendre part à la vie culturelle de manière autonome et selon l'égalité de droits entre êtres humains. C'est contribuer à la vie culturelle en réalisant son potentiel créatif pour son propre épanouissement et pour le bien de la société. Une société inclusive reconnaît la diversité en son sein comme une force et comme un avantage. Elle valorise cette diversité et mobilise son potentiel. Elle reconnaît toutes les dimensions de la diversité qui influencent les constructions identitaires et les comportements, à savoir le genre, l'orientation sexuelle, les origines sociales, ethniques, culturelles ou nationales, la religion ou la vision du monde, les capacités et l'âge.

Les projets de médiation inclusifs doivent être élaborés, testés et améliorés avec des personnes qui ont fait l'expérience d'une discrimination sociale. Elles connaissent en effet les obstacles et les solutions et elles sont en mesure de partager leur expertise ou leur expérience. Le musée leur fournit des mesures d'accès adéquates (textes en langage simple, matériel tactile, etc.) et les rémunère pour leur collaboration.

Le travail de médiation inclusif ne vise pas seulement l'accessibilité de ses contenus pour des publics divers, mais aussi l'aménagement d'un « chemin du client » accessible à un type de public, et conformes à ses besoins ; cet aménagement va de la recherche d'informations sur le site internet aux repères d'orientation dans le musée en passant par l'accueil à la caisse.

Exemple :

Pour promouvoir une visite guidée inclusive en langue de signes donnée par une médiatrice sourde et une interprète, le musée produit une vidéo d'annonce en langue des signes. La médiatrice sera présente à la caisse avant la visite pour accueillir les visiteuses et les visiteurs sourds.

(...)

Comment élargir l'éventail inclusif ? (extrait)

(...)

“ Il va falloir revoir cette notion de grand public ! ”

53 % des adultes n'atteignent pas le niveau nécessaire pour être autonomes, au quotidien, dans leur vie personnelle comme au travail.

Quand Cécile Allaire fait des interventions sur ce sujet aujourd'hui, elle cite une étude de l'OCDE (2012, 2017) : l'étude PIAAC (« Programme pour l'évaluation internationale des compétences pour adultes », également commentée par l'Insee et reconduite en ce moment par lui). Cette enquête décrit plusieurs niveaux de compétences, y compris celle qui permet de « juger de l'information la plus fiable », une notion dont on mesure l'importance chaque jour. Elle met en lumière plusieurs niveaux de compétences liées au traitement de l'information. Pour eux, le « niveau 3 » est celui qui décrit le niveau nécessaire pour être autonome, au quotidien, dans sa vie personnelle comme au travail. Et le résultat est cinglant : 53 % des adultes, en France, n'atteignent pas ce niveau 3. Les chiffres montrent également un affaïssement plus tôt qu'on ne le croyait, dans la vie des individus : dès 36 ans, les compétences commencent à fléchir. Les plus âgés demeurant les plus concernés par ces niveaux faibles de littératie. Il est temps de prendre conscience que c'est plus de la moitié de la population qui est finalement concernée. Ce ne sont plus seulement, selon l'idée commune, des publics freinés par un handicap, par un déficit éducatif ou par l'âge.

Avec quels développements pour vos missions actuelles à Santé publique France ?

Cécile Allaire : Intervenant dans le domaine de la santé publique, j'ai surtout exploré un domaine d'application de la littératie, celui de la littératie en santé. Il y en a bien d'autres : la littératie financière, la e-littératie... Nous pouvons définir la littératie en santé comme la motivation et la capacité à aller chercher l'information, la comprendre, se l'approprier et l'appliquer au profit de sa santé. Cela implique des compétences variées, par exemple la capacité à décrire ses symptômes et interagir avec un professionnel de santé.

Le travail engagé vise à interroger les productions communicationnelles en direction du grand public, pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins des personnes dont les niveaux de littératie sont moins élevés. Nous choisissons, avec des groupes de travail associant des usagers et des professionnels, les mots, le contenu de l'information, la façon d'expliquer les choses. Je prendrais comme exemple le fameux « cinq fruits et légumes par jour » ou le plus récent « l'alcool c'est max 2 verres par jour et pas tous les jours ». Comment ces messages de prévention élaborés à partir d'études scientifiques et de recherches solides trouvent-ils écho concrètement dans le quotidien de chaque citoyen ? Dans la même veine, comment mesurer l'impact de formules telles que « le parcours de santé » ou « Mettons en œuvre la stratégie : tester, alerter, isoler », qui illustrent à mon sens le hiatus entre les préoccupations stratégiques des organisations et la réalité du quotidien des individus ?

(...)

De l'accessibilité à l'inclusion : la conception universelle à l'épreuve des musées (extrait)

4 janvier 2022

Imaginez que vous souhaitiez vous rendre au musée. Après avoir traversé tout Lille, pris les transports en commun, traversé des routes très fréquentées, vous arrivez enfin devant le musée. Devant vous se dresse une volée de marches pour accéder à l'entrée principale, vous ne pouvez pas les emprunter et devez donc faire un détour pour emprunter une porte isolée. Vous sonnez et attendez qu'un agent vienne vous ouvrir. Pourquoi devriez-vous attendre et effectuer des efforts supplémentaires alors que d'autres peuvent emprunter l'entrée principale ? C'est ce que vivent chaque année des milliers de visiteurs en situation de handicap qui ne peuvent pas emprunter les mêmes entrées ou participer aux mêmes activités que les valides en autonomie.

Bien qu'il soit obligatoire d'avoir une entrée accessible aux personnes en situation de handicap, rendre son site accessible en ouvrant un accès PMR n'est pas suffisant. L'accessibilité des prestations et du bâtiment est mise en avant par les lois handicap successives mais la mise aux normes des établissements culturels recevant du public ne suffit pas à offrir une vie culturelle inclusive et confortable aux personnes en situation de handicap.

Dans le domaine de la culture, on entend par inclusion, le mélange de tous les visiteurs, quelle que soit leur origine ou leurs capacités dans une même expérience muséale commune et indifférenciée. Cet idéal paraît utopiste et compliqué à mettre en place, pourtant, en changeant de paradigme et en incluant les usagers dans le processus de création, l'utopie peut devenir réalité.

L'accessibilité, la surface émergée de l'iceberg

« Je ne vais pas très souvent au musée, j'aimais beaucoup avant, mais maintenant j'aime beaucoup moins, vue ma problématique [sa situation de handicap moteur et visuel, ndlr]. Le musée c'est très fatigant quand on n'a pas d'endroit où s'asseoir, quand on n'a pas d'audio description ou pas de choses tactiles. » - Lucienne Landais, visiteuse de musée en situation de handicap visuel.

Rendre sa structure culturelle accessible est une première étape pour permettre aux visiteurs en situation de handicap d'accéder à la culture muséale, mais il s'agit du sommet émergé de l'iceberg. En réalité, la visite culturelle se prépare en amont et commence dès le site internet, en passant par la voirie, les transports en commun jusque dans la structure. Il s'agit de la chaîne de déplacement, ou chaîne d'accessibilité, du domicile de la personne jusqu'à la fin de son expérience culturelle. Les points clés de la chaîne d'accessibilité sont : l'accès à l'information, la sortie du domicile, la voirie, les transports en commun ou le parking, l'entrée dans le bâtiment, l'accueil, les circulations, les sanitaires et la signalétique. Si l'une de ces zones est impraticable ou impossible à passer par le visiteur, alors la chaîne d'accessibilité est brisée, et quand bien même l'offre culturelle est accessible, le visiteur en situation de handicap risque de ne pas se déplacer jusque dans votre structure.

La mise en accessibilité de ces éléments constitue ainsi une amélioration vers une autonomie des personnes en situation de handicap, mais est loin d'être suffisante. En obligeant un usager en situation de handicap moteur à faire un tout autre chemin pour accéder à une offre culturelle ou bien en ne lui donnant accès au lieu qu'à travers une visite guidée, il s'agit d'une pratique ségrégationniste. « On n'a pas tous envie d'une visite guidée, il y a des jours où tu veux être autonome » (Lucienne Landais, visiteuse de musée en situation de handicap visuel). En créant une offre culturelle destinée uniquement aux personnes en situation de handicap et en les mettant ainsi à part des personnes dites « valides », c'est de l'intégration mais pas de l'inclusion, la bulle entre personnes en situation de handicap et personnes « valides » n'est pas rompue. La différence est marquée et renforcée et s'apparente à une ségrégation des personnes en situation de handicap.

Vers la conception universelle, répondre aux besoins spécifiques de certains pour améliorer le confort de tous.

La mise en accessibilité d'une structure peut être coûteuse, pour économiser du temps et de l'argent, et éviter de devoir créer un dispositif par type de handicap ou par profil de visiteur, il ne faut pas penser adaptation mais changer l'angle de vue, le curseur sur le problème. Démultiplier les offres par type de handicap est ainsi chronophage et inutile, c'est pourquoi, lors de la création d'expériences muséales, il convient de créer une offre englobant les besoins de tous, en situation de handicap ou non. C'est la ligne de pensée que revendique Signes de Sens, une association lilloise qui croit que le handicap est un levier d'innovation et que les besoins particuliers des personnes en situation de handicap peuvent être un point de départ à la création d'expériences utiles et bénéfiques à tous. Au lieu de créer un parcours alternatif pour les personnes en situation de handicap, transformez ce parcours alternatif en nouveau parcours pour tous les visiteurs.

C'est ce qu'a fait le Musée de l'Homme à Paris en créant des reproductions d'œuvres ou d'objets accompagnées de dispositifs sonores rendant possible la découverte de la galerie de l'Homme par le toucher et par l'écoute. Ces dispositifs ont été créés en ayant à l'esprit, les besoins des publics en situation de handicap visuel, pourtant, ils ont été placés dans le parcours de visite classique. Les besoins spécifiques des visiteurs en situation de handicap visuel sont ici satisfaits, toutefois, en répondant aux besoins spécifiques des uns, le Musée de l'Homme améliore la visite de tous. En ne passant pas exclusivement par le texte, en permettant aux visiteurs de découvrir le parcours de visite par les sens, le musée de l'Homme et en ne reléguant pas le parcours sensoriel à une salle annexe du parcours, le musée de l'Homme propose une manière intéressante de créer une expérience de visite inclusive et universelle.

Prenons également l'exemple du musée Carnavalet de Paris. En créant leur exposition temporaire en cherchant avant tout à résoudre les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et en réécrivant ses documents en écriture claire et facile à lire pour répondre aux besoins d'utilisateurs avec des troubles cognitifs. Les visiteurs avec troubles cognitifs peuvent présenter des difficultés de lecture, notamment avec la lecture des chiffres romains. En effet, dans les règles du FALC (facile à lire et à comprendre), qui consiste à produire des documents accessibles à ces visiteurs, l'usage de chiffres romains est déconseillé. Ainsi, l'équipe a choisi de les traduire en chiffres arabes pour simplifier la lecture pour tous les visiteurs.

« C'est uniquement, sur 170 textes, sur un ensemble de 3 000 contenus, qui ont été produits pour le nouveau parcours dans le musée, que nous avons choisi d'appliquer cette mesure d'accessibilité universelle. C'est une recommandation européenne, pour une information facile à lire et à comprendre » - Noémie Giard, cheffe du service des publics au musée Carnavalet – Histoire de Paris

Cette adaptation n'est pas uniquement destinée aux visiteurs en situation de handicap cognitif, mais profite également à l'enfant qui apprend à lire de mieux appréhender les informations, mais également à l'utilisateur de nationalité étrangère d'avoir accès à l'information. Et il servira également aux utilisateurs de structures culturelles qui peuvent, en fin de journée, ne pas avoir envie de lire de longs textes pour trouver l'information qui les intéresse. Ce type de refonte pour une accessibilité universelle des informations a déjà été effectué dans d'autres musées européens comme le Louvre ou le British Museum depuis déjà quatre ans. Cette adaptation de l'écriture des contenus est ainsi née d'un besoin des personnes en situation de handicap cognitif et servira tous les publics à court ou long terme. Le musée Carnavalet se place ici dans une démarche de conception universelle.

Malgré ces initiatives à visée universelle, beaucoup reste à faire pour se diriger vers une expérience muséale inclusive, car nombre de dispositifs inclusifs et universels sont finalement le fruit du hasard et n'ont pas été réfléchis comme tel. Charles Gardou définit la société inclusive comme soutenue par cinq piliers fondateurs dont font partie la prise en compte des besoins de tous mais aussi l'abandon des phénomènes de hiérarchisation, le partage du patrimoine humain et social commun, le droit d'exister au-delà du droit de vivre, ainsi que la reconnaissance de la diversité. (...)

Pour une sortie culturelle accessible (extraits)

(...)

2. Que signifient l'inclusion et la participation culturelle accessibles?

b) Que signifie l'inclusion?

L'inclusion indique que chaque personne peut participer à toutes les activités de la société, naturellement et en toute égalité, indépendamment de son apparence physique, de sa langue, de sa religion, de son éducation, de son pouvoir d'achat ou du fait qu'elle vit ou non avec un handicap. La participation sociale et une contribution active à la vie en société doivent être accessibles à tous. Les enfants suivent par exemple les mêmes cours et les jeunes sortent ensemble en soirée, qu'ils vivent ou non avec un handicap. On parle d'inclusion lorsque chaque personne peut faire partie d'un tout, partout, en toute égalité et de manière autonome, durant la formation, sur le lieu de travail, chez soi, dans le monde culturel et dans celui des loisirs.

Dans le domaine de la culture, l'inclusion signifie par exemple que les personnes qui souhaitent assister à une pièce de théâtre ou à un concert peuvent le faire ensemble, naturellement, avec ou sans handicap. Cela veut dire aussi que la culture n'est pas conçue POUR les personnes en situation de handicap, mais d'égal à égal AVEC elles, par exemple en planifiant et en mettant en place dès le départ un moyen d'accès aux contenus, tel que l'audiodescription ou l'interprétation en langue des signes, en collaboration avec des amateurs de culture en situation de handicap visuel et auditif ou en choisissant avec eux les représentations qui en bénéficieront. Pour les personnes en situation de handicap, la participation culturelle inclusive implique toutefois un accès sans obstacles à l'institution et aux manifestations culturelles, de même qu'une culture de l'accueil vécue au quotidien au sein de l'institution culturelle, qui reconnaît ainsi la plus-value de la diversité et des besoins spécifiques.

L'inclusion peut également se définir par opposition à la séparation ou à l'exclusion.
(...)

Longtemps – et c'est encore souvent le cas aujourd'hui –, les personnes en situation de handicap ont vécu dans des structures séparées et des institutions spéciales, non pas choisies par elles-mêmes de manière autonome, au cœur de la société, mais bien en marge de celle-ci. Aujourd'hui, ce schéma est de plus en plus délaissé au profit de la recherche d'inter-faces, d'espaces perméables, de nouvelles formes de cohabitation et d'expérience collective équitables. La légitimité des offres culturelles exclusives est de plus en plus fréquemment remise en question, car ces offres excluent d'importants groupes de notre société plurielle. Dans le même temps, le public de la bourgeoisie intellectuelle d'hier s'amointrit, ses membres vieillissent et se retrouvent eux-mêmes confrontés à des handicaps dus à l'âge. L'on constate aujourd'hui, de manière générale dans la société et spécifiquement dans le monde de la culture, une tendance croissante à reconnaître la plus-value de la diversité, à la vivre et à la promouvoir grâce à des rencontres et des activités communes. La culture inclusive recèle un important potentiel créatif à travers des accès plus riches, des cadres de représentation différents et de nouveaux formats.

2. Que signifient l'inclusion et la participation culturelle accessibles?

Elle permet de mettre en commun des points de vue différents, de voir la situation sous une autre perspective (sinon de la découvrir) et de créer les conditions de l'inclusion plutôt que de la séparation, tant au sein du public que sur scène et dans les équipes mixtes de collaborateurs.

c) La participation culturelle inclusive, un état d'esprit

Aucune institution culturelle ne souhaite exclure de la participation un public intéressé par son offre. Pourtant, c'est précisément ce qui arrive aux personnes en situation de handicap, généralement non pas par manque de bonne volonté, mais par manque de connaissances ou en raison de priorités divergentes et de ressources prétendument insuffisantes. En revanche, les institutions culturelles inclusives du domaine des arts de la scène misent sciemment sur la plus-value de la diversité. La diversité culturelle constitue un aspect important du profil de leur programmation et de leur mandat culturel; à ce titre, elles font aussi intervenir des artistes en situation de handicap. La participation culturelle de groupes de population aussi diversifiés que possible en tant que publics est un engagement qu'elles prennent aussi envers elles-mêmes. C'est là un élément central de leur identité et de leur mission culturelle. Elles voient le mandat sociétal donné à la culture comme une chance pour animer la réflexion sur la diversité et pour permettre les rencontres. Ainsi, elles jugent prioritaire d'éliminer les entraves à l'accès pour les personnes en situation de handicap et de créer les conditions-cadre dont elles ont besoin pour assister à une manifestation culturelle.

Une culture de l'accueil vécue au quotidien fait partie intégrante de la mission et de la vision de toute institution culturelle qui adopte un esprit d'inclusion. La diversification des publics qui en résulte, de même que l'ouverture à un nouveau public, celui des amateurs de culture en situation de handicap, constituent pour elles un objectif déclaré. Les accès plus riches, les cadres différents et les nouveaux formats qui découlent souvent des offres culturelles inclusives sont un bénéfice complémentaire plus que bienvenu.

(...)

Encart

La communication en français facile à lire et à comprendre (FALC)

Les institutions culturelles inclusives intègrent à leurs moyens de communication des textes accessibles et compréhensibles du plus grand nombre de personnes qui savent lire. Dans ce guide pour les arts de la scène, nous formulons des recommandations qui vous aideront à rédiger vos textes dans ce sens. Suivant l'exemple de la France, la Suisse romande privilégie le français facile à lire et à comprendre (FALC) et ses trois niveaux de langue. Si ces trois niveaux de langue ne sont pas strictement séparés les uns des autres, ils sont adaptés à la communication avec différents groupes concernés. Pour communiquer avec certains groupes, ils sont indispensables.

Le français facile à lire et à comprendre (FALC), aussi appelé «langage simplifié» ou «langue facile», est une méthode pour simplifier et rendre compréhensibles des textes. L'on distingue trois niveaux: A1, A2 et B1. Ces niveaux correspondent aux niveaux A1, A2 et B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Les règles du français facile à lire et à comprendre (FALC) portent sur la langue, l'orthographe, la typographie et la mise en page et sont présentées dans le guide «L'information pour tous: Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre» de l'UNAPEI: www.unapei.org/publication/linformation-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre. Actif dans toute la Suisse romande, le bureau textoh organise des formations au français facile à lire et à comprendre (FALC) avec les experts vivant avec et sans déficience mentale de l'Atelier 1001 feuilles et une spécialiste de l'Université de Fribourg: www.textoh.ch. Le Bureau pour le langage simplifié de Pro infirmis Fribourg est aussi actif dans l'ensemble de la Suisse romande. Il traduit des textes dans les niveaux A1, A2 et B1 et les fait vérifier par des groupes qui ont le niveau de langage ciblé: www.langage-simplifie.ch.

- Le **niveau A1** constitue une forme fortement simplifiée de la langue française et s'adresse aux personnes qui ont de grandes difficultés de lecture et de compréhension, comme par exemple les personnes avec une déficience intellectuelle. Les textes de niveau A1 comportent des phrases très courtes et simples. Chaque phrase comporte une seule idée et commence sur une nouvelle ligne. Les négations sont à éviter. La police de caractères et l'espacement entre les lignes sont larges. Le texte est aligné à gauche. Les organisateurs d'événements culturels qui utilisent le niveau A1 réalisent et diffusent leurs textes en collaboration avec des personnes concernées. Une collaboration avec, par exemple, un établissement socio-éducatif ou un groupe d'autoreprésentants permet de concevoir, de réaliser et de vérifier ensemble les textes, avant de les faire diffuser par des multiplicateurs ou des ambassadeurs auprès d'autres personnes concernées.

4. Étape 1: Pré-information et processus de réservation

- Le **niveau A2** constitue une forme simplifiée de la langue française. Il permet de rédiger de courtes phrases reliées logiquement entre elles. Le texte contient des informations plus détaillées que pour le niveau A1. Les textes de niveau A2 utilisent un langage quotidien, si possible sans mots étrangers et sans jargon. Il s'agit aussi d'éviter les subordonnées complexes. Les textes de niveau A2 sont appréciés par de nombreuses personnes sourdes et malentendantes, ainsi que par des personnes de langue étrangère qui ne maîtrisent pas bien la langue locale. Les organisateurs d'événements culturels qui souhaitent toucher ces groupes proposent des textes de niveau A2 comme alternatives ou comme compléments à des textes compliqués (par exemple sous forme de résumés introductifs ou qui présentent des spectacles).
- Le **niveau B1** correspond à une forme légèrement simplifiée de la langue française. Ce niveau est utile pour s'adresser à de nombreux groupes de spectateurs, aux personnes qui connaissent peu le monde de la culture ainsi qu'aux personnes qui ne maîtrisent pas le jargon d'un domaine culturel donné. Le niveau B1 oblige à choisir des formulations claires qui bénéficieront à l'ensemble des publics. L'utilisation du niveau B1 aide à rendre vos moyens de communication accessibles et compréhensibles au plus grand nombre possible. L'impact de ces moyens de communication sera renforcé. Les textes du niveau B1 sont brefs et mis en avant par la typographie. Ils s'adressent ainsi également aux personnes pressées.
- Le **Bureau pour le langage simplifié** de Pro infirmis Fribourg conseille de suivre les règles du langage simplifié pour les trois niveaux, et de faire réviser les textes par un groupe dont le niveau de langue répond au niveau choisi. Ainsi, vous vous assurez de la bonne compréhension des textes.

En Suisse alémanique l'on distingue entre la «Leichte Sprache», la «einfache Sprache» ainsi que la «leicht verständliche Sprache». Ces niveaux correspondent aux niveaux A1, A2 et B1 du français facile à lire et à comprendre (FALC). Dans la version allemande de ce guide pour les arts de la scène, ces trois niveaux de langue sont présentés en détail.

(...)

(...)

Accessibilité universelle

Les sept principes de la conception universelle

Utilisation équitable

Une conception adaptée à chaque utilisateur et chaque niveau de compétence. La conception doit être utile et accessible à un public possédant des aptitudes de tous niveaux et doit éviter de stigmatiser les utilisateurs.

Souplesse d'utilisation

Souplesse de la conception et des choix. La conception doit intégrer un large éventail de capacités et de préférences individuelles.

Utilisation simple et intuitive

Simplicité et convivialité. La conception doit être facilement compréhensible, quels que soient l'expérience, les connaissances, les compétences linguistiques ou le niveau de concentration courante de l'utilisateur.

Informations perceptibles

La conception doit être naturellement compréhensible. Elle doit communiquer efficacement les informations à l'utilisateur, quelles que soient les conditions ambiantes ou les capacités sensorielles de la personne.

Tolérance à l'erreur

Une conception qui protège les utilisateurs doit minimiser les dangers et les conséquences préjudiciables provoqués par des actions accidentelles ou involontaires.

Faible effort physique

Nécessitant un effort minimal, la conception doit garantir que le dispositif est utilisable efficacement et confortablement en déployant un minimum de fatigue.

Dimensions et espace d'approche et d'utilisation

La conception doit être adaptée à toutes les formes et dimensions. Des dimensions et des espaces adéquats doivent être prévus en termes d'approche, de manipulation et d'utilisation, quelles que soient la taille corporelle, la posture ou la mobilité de la personne.

Une réflexion universelle, soutenue par une approche dédiée clairement signalée dans le parcours de visite.

Le choix de l'accessibilité universelle : une démarche inclusive favorisant la mixité des publics.

Ministère de la Culture et de la Communication

Les pictogrammes accessibilité

		
visiteur en fauteuil	visiteur en fauteuil avec accompagnement	visiteur accompagné à grande fatigabilité
		
visiteur déficient intellectuel	visiteur déficient visuel	visiteur accompagné d'un chien guide ou d'assistance
		
visiteur déficient auditif	visiteur déficient auditif avec appareil	visiteur pratiquant la Langue des Signes

En complément des prestations mises en œuvre dans une démarche de conception universelle, la proposition de prestations dédiées accessibles répond de façon adaptée aux besoins très spécifiques liés à certaines situations de handicap. Bien repérés par les visiteurs en situation de handicap et leur entourage, les pictogrammes mettent en avant les prestations adaptées ou dédiées à ces publics. Leur apposition suppose de réelles réalisations en matière d'accessibilité ainsi pointées (accueil, services, dispositifs, offres, etc.). Même si diverses déclinaisons de ces pictogrammes circulent en fonction des chartes graphiques propres à chaque établissement, l'usage systématique de versions normalisées favorise leur visibilité et efficacité.

Lien de téléchargement de ces pictogrammes sur le site du MCC : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Developpement-culture/Culture-et-handicap2/Informations-pratiques/Pictogrammes/Pictogrammes>

Une exposition accessible offre une proposition multisensorielle cohérente (stylistique et cognitive) sur l'ensemble du parcours de visite permettant à chacun d'accéder au propos dans sa globalité. Veiller cependant à ce que la simplification et la multiplication des approches requises par cette volonté d'accessibilité à tous n'aboutissent pas à une simplification du propos muséographique. Chaque projet porte sa logique et sa complexité. La maîtrise d'ouvrage doit être attentive à cette universalité de l'accès à l'exposition.

Concevoir un parcours de visite accessible à tous

Pour qu'un projet puisse conserver toutes ses qualités scientifiques et stylistiques tout en touchant des publics variés, le croisement des approches est recommandé : tout le monde n'a pas accès à tout, mais l'ensemble du propos est globalement accessible à tous.

Le parcours de visite : *unique ou multiple*

Le parcours de visite est élaboré à partir du parcours scientifique, adapté aux espaces d'exposition. Il propose au public une lecture et une interprétation des œuvres et des documents présentés qui reposent sur la sélection, le mode de présentation choisi, l'ambiance souhaitée et la valorisation des œuvres et documents jugés majeurs. C'est, dans sa forme, un scénario de visite ponctué de séquences qui rythment le parcours et mettent en valeur les points forts de l'exposition, tant au niveau du discours que de son illustration au travers des œuvres et des documents présentés. On peut envisager plusieurs parcours de visite pour une même exposition (parcours courts, longs, parcours enfants...) sans perdre le sens du propos, sans nuire à la compréhension du contenu et au confort de visite. Ces différents parcours sont clairement identifiés pour tous les publics.

L'accueil des publics, *une mission à intégrer à tous les niveaux*

Le parcours de visite doit intégrer une réflexion sur les conditions d'accueil des publics, y compris en termes de personnels, en fonction de la nature des publics (individuels ou groupes dont les besoins sont spécifiques) avant même leur entrée dans l'espace d'exposition. Il faut réfléchir aux conditions d'accueil du public selon la chaîne des déplacements : orientation, signalétique extérieure, accueil physique, services (vestiaires et toilettes adaptées en nombre suffisant par exemple).

Les visites particulières, *une réponse à l'accueil pour tous*

Des dispositifs spécifiques d'aides à la visite adaptés aux publics ciblés et aux modes de diffusion souhaitée de l'information (audio-guidage, parcours tactile, signalétique...) sont à intégrer au projet dès la conception. Leur mise en place ainsi que leur développement tout au long de la durée de l'exposition sont à prendre en compte tant du point de vue des moyens humains que techniques.

Les espaces dédiés, *des réponses aux contraintes du bâtiment*

Pour rendre accessible l'ensemble de l'exposition, le parcours de visite peut intégrer des espaces dédiés afin de pallier les difficultés d'accès à certains espaces ou certains contenus pour des raisons patrimoniales ou spatiales. Ces espaces sont conçus avec autant de soin que le reste du parcours et ouverts à tous les visiteurs.

Le site Internet dédié, *un outil pour favoriser l'accessibilité de l'exposition*

Le site internet de l'exposition, s'il est envisagé, doit être conçu parallèlement à la définition du parcours de visite et appliquer les recommandations d'accessibilité en vigueur (RG2A). A cette occasion, les complémentarités entre le parcours *in situ* et le dispositif virtuel doivent être définies, en particulier pour les dispositifs d'approfondissement de la visite. Une actualisation permanente du site garantit l'exactitude des informations.

(...)

Une approche multisensorielle

La scénographie d'une exposition.

Dans un projet d'exposition, la vue et l'ouïe sont généralement les plus sollicitées. Pour les publics à qui ces sens font défaut, une approche multisensorielle peut permettre de ne pas se sentir exclus par certains partis pris scénographiques.

Si pour le grand public, une hiérarchisation des sens sollicités doit être faite, car il est vain d'imaginer toucher tous les sens sur le même plan et avec la même importance que pourrait l'être la vue ou l'ouïe, il est néanmoins nécessaire de penser à favoriser la sollicitation de sens compensatoires pour les publics en situation de handicap : le toucher pour les visiteurs malvoyants, l'odorat ou le goût pour les visiteurs déficients intellectuels par exemple.

Au-delà de l'approche sensorielle pouvant s'apparenter à une découverte plus sensible, voire plus ludique des œuvres, l'utilisation de certains sens peut en effet être l'unique source d'informations d'un visiteur. L'approche multisensorielle a donc pour objectif une nouvelle conception de l'exposition pour tous, qui concerne à la fois l'ambiance générale, les œuvres et les documents présentés.

Le projet muséographique et scénographique doit intégrer cette approche dans sa globalité, et non pas uniquement par des ajouts ponctuels qui ne seraient que des palliatifs. Pour ce faire, des partis pris doivent être définis dès la conception du projet, parmi lesquels :

- l'intégration technique et esthétique des dispositifs et des outils dans le respect des principes scénographiques et graphiques généraux de l'exposition
- la répartition des dispositifs adaptés si possible tout au long du parcours de l'exposition, plutôt que dans un espace dédié
- la libre utilisation de ces dispositifs par tous les visiteurs, et non pas uniquement par les visiteurs en situation de handicap.

L'approche multisensorielle doit être pensée en fonction des thèmes et des contenus de l'exposition ainsi que des moyens financiers et humains mis à disposition.

Une approche multisensorielle contribue à enrichir et à rendre l'exposition attractive pour une plus grande variété de visiteurs.

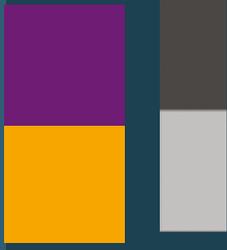
(...)

Savoir différencier couleurs et valeurs

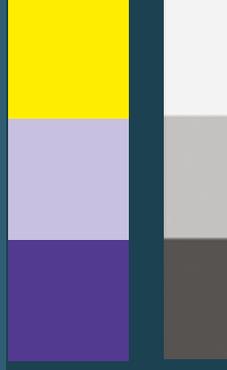
Couleurs et contraste



Couleurs de teintes différentes, mais de valeur équivalente. Il y a très peu de contraste entre ces deux couleurs (5%).

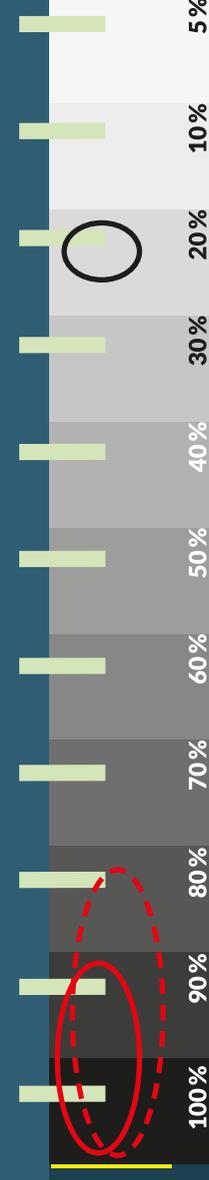


Couleurs de teintes différentes, mais de valeurs très différentes. Il y a beaucoup de contraste entre ces deux couleurs (70%).



Tester les contrastes en passant les couleurs en niveaux de gris.

Le choix des teintes de la gamme est conditionné au contraste. Pour des impératifs de lisibilité, il faut respecter au moins 70% de contraste entre deux couleurs (textes, surfaces, etc.) aux points clés du parcours.



Évaluer les 70 % de contraste entre deux couleurs sur une échelle de niveaux de gris.



Évaluation du contraste d'une couleur (- de 5%)

Zone de contraste de 70 % et plus.

Zone de contraste de 60 % et plus

Lisibilité de la couleur en fonction du contraste : quelle que soit la teinte, deux couleurs d'une même valeur ne se voient pas lorsqu'elles sont associées.

Couleurs et lisibilité

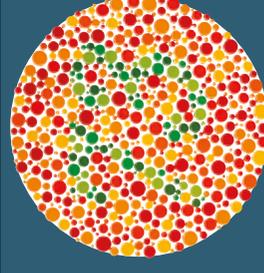
La lisibilité repose sur les contrastes de valeurs (et non sur les teintes). Lorsque deux couleurs sont d'une même valeur, la couleur devient souvent trompeuse et empêche de percevoir la réalité du contraste. Tous les publics, quelle que soit leur vision, sont sensibles au contraste de valeurs. Il est donc recommandé d'être formé à l'évaluation des valeurs et sensible à leur utilisation. Dans une démarche accessible, il est important de savoir lire les dossiers projets en faisant abstraction des couleurs pour en évaluer la lisibilité. Une simple photocopie en noir et blanc peut suffire.

Hierarchie de l'information

Il est recommandé de laisser 70 % de contraste entre deux teintes lorsque des impératifs de lisibilité apparaissent (lisibilité du texte, des surfaces et des volumes ponctuant l'espace). Lorsque des informations doivent venir en avant, un fort contraste est recommandé. Lorsqu'il s'agit d'informations secondaires, on peut les traiter en camaïeux ou en valeurs moins contrastées.

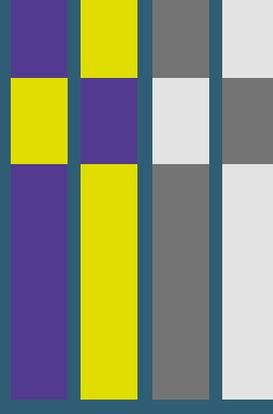
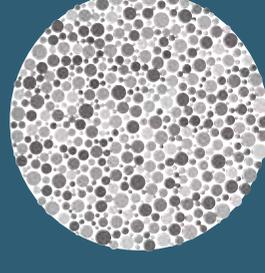
Contraste : ne pas confondre valeur et couleur

La perception des valeurs est partagée par un maximum de publics. La cohérence d'un projet ne doit pas se fonder sur la perception du contraste des couleurs, mais sur celle du contraste des valeurs.



Attention à l'utilisation du contraste de couleurs complémentaires. Il semble très marqué, alors qu'en réalité le contraste de valeur est très faible et nuit à la lisibilité du document par tous.

Planches du test d'Ishihara pour déceler le type et le degré de daltonisme.



La perception des couleurs varie en fonction de l'importance des surfaces sur lesquelles elles sont appliquées.

Contrastes et jeux de couleurs

Couleurs et typographies

Le rouge sur le vert se lit mal, l'assemblage de ces deux couleurs d'une même valeur «vibre»

Le rouge sur le bleu se lit mal, l'assemblage de ces deux couleurs d'une même valeur «vibre»

Le rouge sur le gris se lit mal, l'assemblage de ces deux couleurs d'une même valeur «vibre»

Contrastes et Couleurs

Contrastes et Couleurs
Contrastes et Couleurs

Contrastes et Couleurs

Contrastes et Couleurs
Contrastes et Couleurs

Contrastes, couleurs et lisibilité

Dans un texte, deux couleurs juxtaposées sont plus ou moins bien distinguées selon l'intensité du contraste qu'elles ont entre elles.

Pour une lisibilité maximum des textes, il est recommandé d'avoir au moins 70 % de contraste entre les deux couleurs.

Certaines couleurs sont plus difficiles à utiliser que d'autres. Les gris, les rouges et les verts ont tendance à vibrer lorsqu'ils sont associés et que les valeurs choisies sont trop proches. Il faut alors augmenter le contraste ou modifier la composition de la couleur. Par exemple, ajouter du rouge ou du noir dans une couleur apporte de la lisibilité.

Plus les tons sont de la même valeur, moins les contours et limites se voient. Pour un plus grand confort de lecture, il est recommandé de privilégier les rapports de couleurs à fort contraste.

Attention à l'utilisation de deux couleurs de mêmes valeurs crée un effet de vibration, l'augmentation du contraste entre les couleurs diminue, voire supprime cet effet.

Attention à apporter le contraste nécessaire à la lisibilité

Attention à apporter le contraste nécessaire à la lisibilité

Attention à apporter le contraste nécessaire à la lisibilité

Contraste noir et blanc

Les trop forts contrastes noir et blanc agressent l'œil, gênent la lecture et accentuent la fatigue oculaire.

Il faut soit utiliser un gris très léger en couleur de fond au lieu d'un blanc pur, soit éclaircir légèrement le noir du texte.

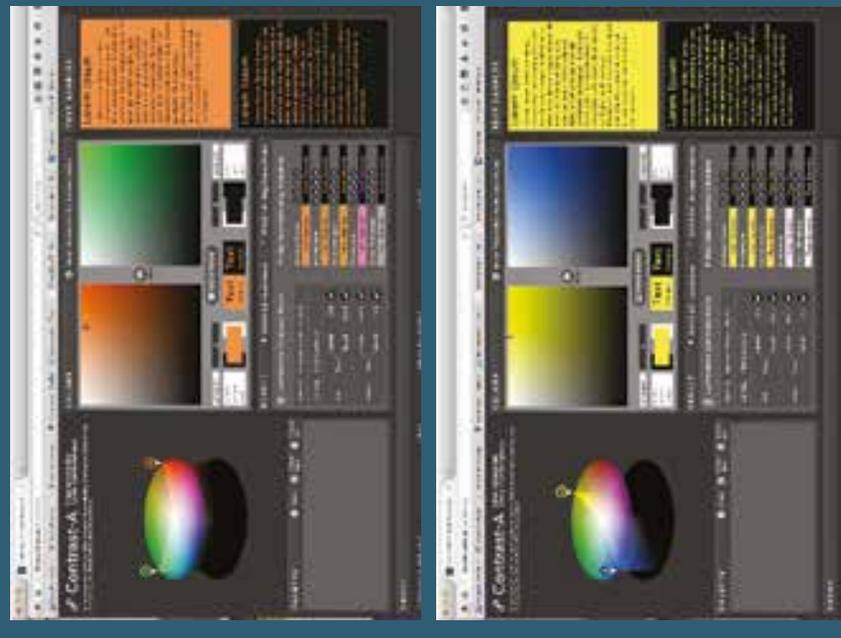
Conclusion : tout est dans l'équilibre

Un bon contraste est nécessaire et important. Toutefois, les valeurs trop extrêmes sont à éviter.

Tester les contrastes entre la couleur de fond et celle du texte

Plusieurs dispositifs proposés sur Internet permettent de tester la lisibilité entre le fond et la teinte.

- www.dasplankton.de/ContrastA/
- gazzocato.altervista.org/fr/colorwheel/



Cercles chromatiques accessibles (...)

Accompagner la visite

Audioguides/visioguides

Choisir son équipement

Audioguides en audiodescription

pour les visiteurs déficients visuels, visioguides en LSF/français pour les visiteurs déficients auditifs, ou en animation pour les visiteurs déficients intellectuels, une déclinaison d'outils d'aide à la visite au service des visiteurs en situation de handicap.



FICHE TECHNIQUE



Audioguide pour le parcours permanent «Toucher la musique» Philharmonie de Paris. Visioguide en LSF, parcours permanent château des Ducs de Bretagne, Nantes.



Accompagnement à la découverte des dispositifs tactiles de l'espace d'introduction à la visite. Parcours permanent en audiodescription, château de Vincennes, Centre des monuments nationaux.



Guide multimédia visite interactive sur iPod Touch. Parcours permanent, Musée du Louvre-Lens.

17/25

Des parcours pluriensoriels, au service des différents profils de visiteurs

L'audioguide/visioguide propose une souplesse et une autonomie de découverte sur le parcours de visite, en fonction des attentes et besoins des visiteurs (langue, tranche d'âge, situation de handicap, etc.). Il offre également la possibilité de structurer la visite en mettant en exergue des « fils rouges » thématiques, des textes conducteurs, des objets phares, etc. au sein du parcours. Ces critères peuvent être préchoisis dès l'accueil par le visiteur en fonction de la typologie de visite souhaitée (parcours adaptés à partir d'œuvres clés, de grands thèmes, de longueur et durée de circuit, de niveau d'approfondissement attendu, etc.).

Le visioguide

Le parcours visioguidé propose une approche visuelle complémentaire à l'approche sonore. Il est indispensable pour les visiteurs déficients auditifs et conseillé pour les publics jeune et déficient intellectuel. Dans le cas de parcours en LSF, l'insertion d'illustrations/animations assure l'attractivité et la compréhension des contenus pour un public dont le mode de perception est prioritairement visuel. Outre la proposition d'un circuit de visite s'appuyant sur des accroches et des thématiques adaptées, prenant en compte une grande fatigabilité et des difficultés d'attention et de concentration dans la durée, les atouts de la visite visioguidée pour le public déficient intellectuel sont l'insertion d'animations, une iconographie visuelle et sonore riche et diversifiée.

Applications à télécharger sur le matériel personnel du visiteur

Avec le développement des applications Smartphones et Android, les visiteurs équipés de leur propre matériel peuvent télécharger le contenu relatif au parcours, soit sur internet, soit sur une borne de téléchargement mise à la disposition du public à l'entrée de l'exposition.

Les commentaires peuvent également être mis à disposition par Bluetooth ou par QR Codes à scanner pour une écoute en streaming (nécessite internet). Ces outils n'ont pas d'influence sur les aspects scénographiques.

(...)



L'ACCESSIBILITE UNIVERSELLE

De l'opportunité de repenser la façon de concevoir les musées, les lieux d'expositions, les parcours de visite en mettant le visiteur au cœur de la réflexion

(...)

1 - L'accessibilité universelle : un objectif à adapter à chaque établissement et à inscrire de façon permanente dans sa politique des publics

La mise en accessibilité universelle est l'ambition vers laquelle doit tendre tout projet de musée ou d'exposition. Il s'agit d'offrir, grâce à divers dispositifs multi-sensoriels, un accès aux contenus adapté à tous les publics, qu'ils soient en situation de handicap physique, sensoriel ou mental, francophones ou non, jeunes ou plus âgés, savants ou néophytes. Cette démarche doit s'inscrire dans la durée et s'adapter aux moyens humains, matériels et économiques de l'établissement ; elle peut se traduire, pour les établissements qui disposent d'un service des publics important, par la mise en place, au niveau du service des publics, d'un référent « Accessibilité » formé à ces questions. En l'absence de référent interne « Accessibilité », le chef d'établissement pourra solliciter régulièrement les compétences d'un prestataire spécialisé afin d'établir un diagnostic de l'existant et des préconisations, tant en matière d'équipement que de personnel.

2 - Intégration d'un référent (et de son suppléant) « Accessibilité » dans l'équipe projet

A l'occasion d'un projet de musée ou d'une exposition temporaire, la notion d'accessibilité universelle se doit d'être intégrée dès sa programmation : ainsi, le chef d'établissement doit réunir autour de lui, outre les qualifications habituelles nécessaires à l'élaboration du projet, des compétences spécifiques en la matière. Ces dernières sont apportées par un spécialiste au sein de l'équipe - qui a bénéficié d'une formation spécifique - ou par un prestataire extérieur qui assiste la maîtrise d'ouvrage tout au long du projet, tant dans le suivi des études et du chantier que dans la mise en fonctionnement des nouveaux espaces. Par ailleurs, afin de tester ou d'évaluer les solutions proposées, les associations accompagnant chacun des champs des handicaps sont des relais essentiels à la démarche de mise en accessibilité. Pour de nombreux établissements, atteindre 100% de l'accessibilité pour tous est illusoire, mais il s'agira d'optimiser au maximum ses propositions afin de se rapprocher de cet objectif pour profiter au plus grand nombre.

3 - Une démarche adaptée aux moyens de l'établissement et une implication de tous dès l'amont du projet dans un souci de développement durable

La mise en place de l'accessibilité universelle doit tenir compte des moyens financiers, techniques et humains de l'établissement. Il existe dans tous les cas des solutions simples, adaptées à tous les budgets, qui font davantage appel au bon sens et à la créativité qu'à la technologie avancée. L'accessibilité n'induit en effet pas nécessairement de coûts supplémentaires si elle est intégrée en amont du projet et si elle est prise en compte dans l'organisation et le fonctionnement de l'établissement. Il importe en outre que l'accessibilité soit pensée avec un juste équilibre entre les différents publics-cible et la prise en compte des différents handicaps.

Dès le début du projet, l'ensemble des personnels doit être mobilisé pour émettre des choix stratégiques adaptés aux différentes contraintes techniques et financières qui pèsent sur l'établissement ; l'équipe du musée doit également rester vigilante au respect de ces ambitions et exigences au fil des phases de conception du projet, puis durant les travaux proprement dits.

L'accessibilité relève à part entière d'une démarche de développement durable. Les dispositifs d'accueil du public et de présentation des collections habituellement utilisés par l'établissement peuvent, par exemple, être adaptés ou développés pour favoriser la lisibilité de l'exposition pour tous. La mutualisation ainsi que la capitalisation des expériences contribuent à inscrire la démarche dans une politique écoresponsable, tant dans la nature des dispositifs que dans leur exploitation.

(...)

Pour un spectacle vivant accessible à tous : des spectacles Relax (extraits)

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

HANDICAP, ACCESSIBILITÉ

Mise en place d'un dispositif d'accessibilité humaine pour les personnes avec un handicap complexe : autisme, polyhandicap, handicap mental, handicap psychique, maladie d'Alzheimer...

QUOI ?

Mise en accessibilité de spectacles : les représentations inclusives *Relax* proposent un environnement bienveillant et détendu où chacun peut profiter du spectacle et vivre ses émotions sans crainte, ni contrainte.

POUR QUI ?

Pour les personnes avec un handicap complexe, notamment. Sans conditions d'accueil adaptées, les comportements hors norme que peuvent entraîner ces handicaps détonnent dans une salle de spectacle. Familles comme professionnels du médico-social osent peu s'y rendre. Le cadre rassurant et détendu de ces représentations *Relax* y permet également l'accueil de parents avec de jeunes enfants.

POURQUOI ?

Pour faciliter l'accès de ce public aux lieux culturels en l'y familiarisant progressivement.

Pour rassurer les personnes en situation de handicap et leur entourage, et aussi le public non concerné par le handicap, les professionnels de la salle, et les artistes.

COMMENT ?

En proposant un environnement rassurant et un assouplissement des codes à certains spectacles afin de permettre leur partage convivial. Le dispositif *Relax* repose essentiellement sur un accueil et une information claire du public - avec et sans handicap - assurés par une équipe formée.

(...)

5. Préparation de l'information du public

Outils fournis par Ciné-ma différence ou réalisés avec son aide :

- Guide en FALC (Facile A Lire et à Comprendre) avec photos des lieux et des intervenants en situation
- Affichettes
- Plaquettes explicatives génériques pour tout le public
- Gilets jaunes permettant d'identifier les personnes chargées de l'accueil adapté
- Éléments du mot de bienvenue pré-représentation
- Textes pour la brochure de saison et la note de programme.

> Réalisation d'un **guide en FALC**

6. Communication sur les spectacles adaptés

Pour vaincre les résistances et faire en sorte que les personnes en situation de handicap osent se rendre à ces spectacles, un important travail d'information doit être mené en amont du premier spectacle et poursuivi ensuite : auprès des familles intéressées, des relais dans les associations, les établissements médico-sociaux, les lieux socioculturels, etc.

> Création/enrichissement d'une **liste de diffusion**

Informez sur le site Internet de la salle.

Informez sur la page du spectacle et sur la page de réservation.

Informez sur la brochure de saison et sur la note de programme du spectacle.

Envoyez, avant le spectacle, un mail à **tous** les spectateurs ayant réservé pour cette représentation adaptée. Joignez à ce mail le guide en FALC et le plan d'accès de la salle.

Communiquez via les médias de la Ville, la presse, les structures associatives et relais, etc.

> Élaboration d'un **plan de communication**

À voir : Mise en place de stratégies de communication réciproques entre structures culturelles ayant la même démarche d'accessibilité.

(...)



À Rouen, une expo les yeux bandés pour voir l'art autrement

Le musée des Beaux-arts de Rouen accueille du 26 mars au 18 septembre 2022 une exposition gratuite pour ne plus voir les œuvres mais les toucher. L'objectif est double : développer de nouvelles sensations et appréhender le handicap visuel.

25 mars 2022 • Par Clotilde Costil / Handicap.fr

« *Prière de toucher* ». Voilà qu'une exposition culturelle va à l'encontre de la consigne générale, souvent répétée aux enfants, à savoir ne pas toucher les œuvres exposées. En effet, le musée des Beaux-arts de Rouen (Seine-Maritime) accueille « *L'art et la matière, prière de toucher* », un projet itinérant lancé en 2019 à Montpellier, en partenariat avec le musée du Louvre et en collaboration avec des personnes en situation de handicap visuel. L'idée ? Proposer de découvrir des sculptures uniquement grâce au toucher. L'expérience doit non seulement offrir une autre approche artistique (article en lien ci-dessous), en révélant des émotions sensorielles nouvelles, mais aussi permettre d'éveiller les consciences sur le handicap visuel (article en lien ci-dessous).

En collaboration avec des personnes malvoyantes

« *En questionnant la place du regard, la cécité apparaît ici comme un atout et non un problème, stimulant une approche sensorielle, émotionnelle, une façon de vivre qui célèbre l'esprit d'invention, la créativité et l'imagination* », explique Hannah Thompson, universitaire britannique, auteure de la théorie « *Blindness gain* » (en français, les bénéfices de la cécité). Pour rendre l'immersion totale et inclusive, plusieurs associations de personnes aveugles et malvoyantes ont apporté leur expertise sur le sujet. Ouverte à tous, cette exposition rouennaise donne à toucher des reproductions d'œuvres de l'Antiquité au XX^e siècle, fournies par les cinq musées des Beaux-arts français (Lyon, Nantes, Lille, Rouen et Bordeaux) qui ont tour à tour participé au projet initié en 2019 par le musée Fabre de Montpellier Méditerranée Métropole. L'expérience se divise en quatre temps, « *Voir autrement* », « *Voir avec son corps* », « *Prière de toucher* » et « *L'atelier du sculpteur* ».

Une expérience les yeux bandés

Le visiteur déambule à travers ces quatre modules les yeux bandés, guidé dans sa découverte tactile grâce à un audioguide. Tous les autres sens sont mis en éveil. Dans l'atelier du sculpteur, c'est le travail de la matière, en amont de l'œuvre, qui est mis en avant. Les bruits de l'atelier sont reproduits, ses odeurs, celle de la vieille pierre, les textures, celle de la terre mouillée ou de la fonte et les différents matériaux de fabrication qui sont offerts à la paume des mains. Ludique et immersive, cette expérience tactile entend également lever la « *frustration des visiteurs qui ont souvent le réflexe de toucher les œuvres alors que leur bonne conservation nécessite des mesures de sécurité strictes* » et de « *rendre le musée accessible aux enfants (..) car toucher les aide à se concentrer* ».

S'il reste original, ce projet n'a toutefois rien d'inédit. Depuis une quinzaine d'années, et notamment depuis l'adoption de la loi handicap en 2005, les musées français ont l'obligation d'ouvrir des accueils spécialisés et des visites accessibles aux personnes en situation de handicap. Au Louvre, une galerie tactile a vu le jour en 1995 dans l'espace du département des sculptures. Le Grand Palais dispose également d'une galerie tactile et accompagne l'ensemble de ses œuvres exposées d'un parcours dédié aux personnes non et malvoyantes avec des supports thermobulles.

En pratique

L'exposition se visite tous les jours de 10h à 17h45, sauf les mardis, du 26 mars au 18 septembre 2022, au musée des Beaux-arts de Rouen.

Musée des Beaux-arts à Lyon : un visioguide en LSF

Soucieux de rendre les collections et les expositions encore plus accessibles à tous les publics, le musée des Beaux-arts de Lyon lance son visioguide en LSF et présentera dès le 13 avril 2019 une exposition à toucher.

5 février 2019 • Par Handicap.fr / E. Dal'Secco

Le musée des Beaux-Arts de Lyon propose depuis plus de 20 ans un accueil et des visites adaptées pour les personnes sourdes ou malentendantes, aveugles ou malvoyantes. Il continue d'innover avec un visioguide qui compte 23 pistes en LSF (langue des signes française) sous-titrées. Il permet de découvrir l'histoire du bâtiment et des collections, une sélection de chefs-d'œuvre des différents départements du musée : sculptures, peintures, antiquités, objets d'art, monnaies et médailles. Il est disponible sur les tablettes en prêt au musée et accessible depuis le site internet (en lien ci-dessous). Ce nouvel outil est également destiné aux accompagnants et aux personnes qui apprennent la langue des signes.



RODIN

Voir la vidéo Rodin 5/24 - Le MBALyon pour les sourds et malentendants

Une expo à toucher

« *L'art et la matière. Prière de toucher* », s'expose du 13 avril au 22 septembre 2019. À travers un dispositif inédit qui s'adresse à tous les visiteurs, cette exposition permet une nouvelle expérience de visite : découvrir les sculptures par le toucher. À partir de l'expérience de personnes déficientes visuelles, il s'agit ici de proposer une nouvelle approche de la sculpture, bouleversant ainsi les codes de visite habituels au musée. Grâce à dix reproductions d'œuvres à toucher, qui couvrent les périodes de l'Antiquité au XXe siècle, le musée invite les visiteurs à une découverte sensorielle et sensible des techniques et matériaux de la sculpture.

Conçu par le musée Fabre de Montpellier en 2016, ce projet collectif et itinérant rassemble des reproductions de sculptures issues des collections de six musées partenaires : Montpellier, Nantes, Bordeaux, Lille, Rouen et Lyon comme première étape, avec deux reproductions d'œuvres majeures de ses collections : la Koré, sculpture grecque antique et le Buste de femme en médaillon, daté de la Renaissance.



[Hauts-de-France](#)

À Lille, Expérience Goya, la première expo écolo et inclusive du Palais des Beaux-Arts (extraits)

En ce moment et jusqu'à fin janvier 2022 est présentée une exposition sur Goya au Palais des Beaux-Arts de Lille (Nord). La première expo éco-responsable et inclusive du musée.

Par **Amandine Vachez**

Publié le 15 Nov 21 à 14:08

(...)

Une expo plus inclusive

Multipliant les outils de médiation pour attirer un public diversifié à franchir les portes du musée (l'Open Museum, qui a notamment vu la musique ou encore la BD s'inviter dans l'enceinte du musée ; des espaces numériques adaptés à tous les âges et notamment aux enfants ; des événements spéciaux...), le Palais des Beaux-arts innove encore une fois, avec une exposition qui se veut inclusive.

Régis Cotentin, commissaire, souligne que cette exposition « relève de l'expérience. Comme le dit Marcel Duchamp : 'Une œuvre d'art doit être regardée pour être reconnue comme telle'. C'est ce que nous avons voulu provoquer, ici : c'est le visiteur qui crée son exposition ».

Et cela passe par diverses portes d'entrées à la découverte de l'œuvre de Goya : un film à 360° autour de son œuvre et une immense fresque chronologique, accessibles depuis l'atrium. Puis, dans le parcours de l'exposition, qui vous fait pénétrer « dans la maison » du peintre : des tableaux, poèmes inscrits en grand, films, croquis et sculptures inspirés de l'œuvre de Goya...

« On donne toutes les clés d'interprétation pour que le public se rende compte par lui-même, vive sa propre expérience », ajoute Régis Cotentin. Pas de cartel classique avec titre et description de chaque œuvre, ici, mais un parcours ludique, riche de nombreuses propositions qui permettent au visiteur de piocher ce qui l'intéresse.

Pour en savoir plus sur la démarche éco-responsable du musée, sachez qu'un workshop sur le thème : « Construire la durabilité de nos musées » est organisé les 27 et 28 janvier 2022 au Palais des Beaux-arts de Lille (Place de la République), avec la Rmn-GP (Réunion des musées nationaux – Grand Palais), coproductrice de l'exposition.

Les visiteurs de l'exposition peuvent en apprendre plus sur la démarche éco-responsable, à la découverte d'affiches présentées dans les couloirs du sous-sol du musée.

L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) (extrait)

(...)

La réglementation accessibilité pour les ERP, mais également pour les logements, les transports, la voirie et les espaces publics, est une déclinaison réglementaire des principes éthiques de non-discrimination et de société inclusive posés par la loi du 11 février 2005 et par la convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies du 13 décembre 2006, que la France a ratifiée en 2010.

Les familles de handicap

Tout ERP, pour être accessible, doit s'adapter aux besoins des quatre familles de handicap en répondant aux prescriptions d'accessibilité du code de la construction et de l'habitation :

- le handicap moteur ;
- les deux familles de handicaps sensoriels, auditif et visuel ;
- les handicaps mentaux, cognitif et psychique.

Les différences entre le neuf et l'existant

Les exigences ne sont pas les mêmes pour un ERP situé dans un bâtiment neuf et un ERP situé dans un bâtiment existant. La réglementation est plus stricte pour les bâtiments neufs, qui doivent intégrer les normes accessibilité dès la construction. Pour les bâtiments existants, la réglementation, plus souple, tient compte de la difficulté accrue de modifier un bâti, plus ou moins ancien. Ainsi, **des dérogations sont permises dans l'existant alors qu'elles sont interdites dans le neuf.**

Les 7 zones clés de l'accessibilité du bâti

- L'entrée
- L'accueil
- Les circulations
- Les cabines, le cas échéant
- Les sanitaires, le cas échéant
- Le parking, le cas échéant
- La signalétique

Si l'ERP possède un espace extérieur, celui-ci doit également être accessible.

L'accessibilité de la prestation

Après le bâtiment, c'est à la prestation de s'adapter à la pluralité des publics. Tout comme un cinéma varie sa programmation en proposant des films pour enfants, des films d'auteurs, des blockbusters afin de satisfaire les goûts de chacun, un cinéma soucieux d'accueillir encore mieux son public prendra soin de prévoir des emplacements pour fauteuil roulant dans chacune de ses

salles accessibles, programmera des films en audio-description pour ses clients aveugles ou malvoyants, ainsi que des films sous-titrés pour son public sourd ou malentendant.

La posture du professionnel

Les personnes en contact avec le public jouent un rôle déterminant dans la qualité du service rendu ou de la prestation proposée. Leur posture est incontournable pour assurer un accueil de qualité, adapté à tous les publics. (...)